



Guide des tout-petits

ÉDITION 2021

COURDIMANCHE
www.ville-courdimanche.fr 



Ce guide a été réalisé par la ville de Courdimanche, avec le soutien de ses partenaires privilégiés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Directrice de la publication : Elvira Jaouën

Rédaction : Service communication

Création graphique : Service communication

Photographies : Photothèque municipale

Date de parution : Septembre 2021



SOMMAIRE

- Avant l'arrivée de l'enfant P.6
- Une Maison de la Petite Enfance P.8
- Quel mode de garde pour votre enfant ? P.10
- Un projet innovant : la pédagogie Montessori P.14
- Un espace de découverte sensorielle P.16
- Procédure d'inscription P.17
- Adaptation de l'enfant P.18
- L'alimentation P.19
- Des couches bio P.20
- Le règlement des prestations P.21
- Les premiers pas à l'école P.23
- Les activités en famille P.26
- Les autres structures P.28
- Adresses utiles P.30

ÉDITO.

Une ville mobilisée aux côtés des familles pour préparer l'avenir dès la petite enfance

L'équipe municipale de Courdimanche met un point d'honneur à favoriser l'apprentissage et l'épanouissement des enfants en bas-âge, qui deviendront les citoyens de demain. C'est ainsi que la Maison de la Petite Enfance a pu, depuis 2019, accueillir les tout-petits dans un cadre à la fois sécurisé, chaleureux, propice au développement de la motricité, du langage et du vivre ensemble.

Par ailleurs, la pédagogie Montessori continue de jalonner les pratiques professionnelles, tant dans les formations des équipes encadrantes que dans les équipements mis à disposition et les activités proposées. La bienveillance et l'expérimentation se trouvent au cœur de cette démarche, permettant ainsi à l'enfant d'apprendre à faire seul et de gagner en autonomie, tout en étant accompagné dans un cadre sécurisant et apaisant.

Le bien-être et l'éveil de l'enfant reste une priorité pour les équipes encadrantes et tout a été articulé autour de ces objectifs : mobilier, jeux, activités, couches bio ou encore composition des repas... Chaque élément de la journée de l'enfant a été pensé pour favoriser ses progrès et son épanouissement.

En parcourant ce guide, vous découvrirez toutes les actions mises en place par la ville de Courdimanche pour accompagner les tout-petits vers l'autonomie dans le plaisir et la bienveillance.

Ce document peut également être téléchargé sur le site internet de la ville de Courdimanche :

<https://ville-courdimanche.fr/au-quotidien/enfance-jeunesse/petite-enfance>

Nous vous souhaitons une agréable lecture et une belle rentrée 2021 !

Elvira Jaouen

Maire de Courdimanche

Sophie Matharan

Adjointe à la coéducation et à la petite enfance



100 NAISSANCES
PAR AN
EN MOYENNE

1 LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS PARENTS
(LAEP)

50 BERCEAUX EN
CRÈCHE COLLECTIVE

1 ACCUEIL JEUX
MONTESSORI

49 ASSISTANTES
MATERNELLES

1 RELAIS
D'ASSISTANCE
MATERNELLE (RAM)



MAISON
DE LA PETITE
ENFANCE



AVANT L'ARRIVÉE DE L'ENFANT

SUIVI MÉDICAL

Durant la maternité, sept examens médicaux obligatoires sont prévus. Le premier rendez-vous a lieu avant la fin du 3^{ème} mois et permet d'effectuer la déclaration de grossesse. Ensuite, un examen est programmé chaque mois, le dernier étant organisé après la naissance.

1 ^{er} RDV	2 ^{ème} RDV	3 ^{ème} RDV	7 ^{ème} RDV
.....
4 ^{ème} RDV	5 ^{ème} RDV	6 ^{ème} RDV	
.....

LES DÉMARCHES



LA DECLARATION DE GROSSESSE

La déclaration de grossesse s'effectue auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et de la Caisse d'Allocations Familiales (www.caf.fr) avant la fin des 14 premières semaines de votre grossesse.



RECONNAITRE SON ENFANT AVANT SA NAISSANCE

• Parents mariés

Dans le cas de parents mariés, la filiation du père et de la mère à l'égard de l'enfant est établie automatiquement par l'effet de la loi et aucune démarche préalable à la naissance n'est nécessaire.

• Parents non mariés

Il est important, pour les parents non mariés, que le père puisse établir, auprès de n'importe quelle mairie, une reconnaissance anticipée (avant la naissance) lui permettant de faire valoir ses droits.

La reconnaissance par son père après naissance permet aussi de lui créer des droits, par exemple en cas de changement de nom. Le père peut reconnaître son enfant en se présentant à la mairie : avant la naissance de l'enfant, lors de la déclaration de naissance de l'enfant ou après la naissance de son enfant.



LA DECLARATION DE NAISSANCE

C'est une formalité obligatoire qui doit s'établir auprès de l'état civil de la commune de naissance. À l'hôpital René Dubois de Pontoise, un agent de la mairie se rend dans les chambres pour faciliter les démarches. Le livret de famille et les extraits d'acte de naissance sont à retirer, quelques jours plus tard, auprès de la mairie de la commune de naissance.

UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE

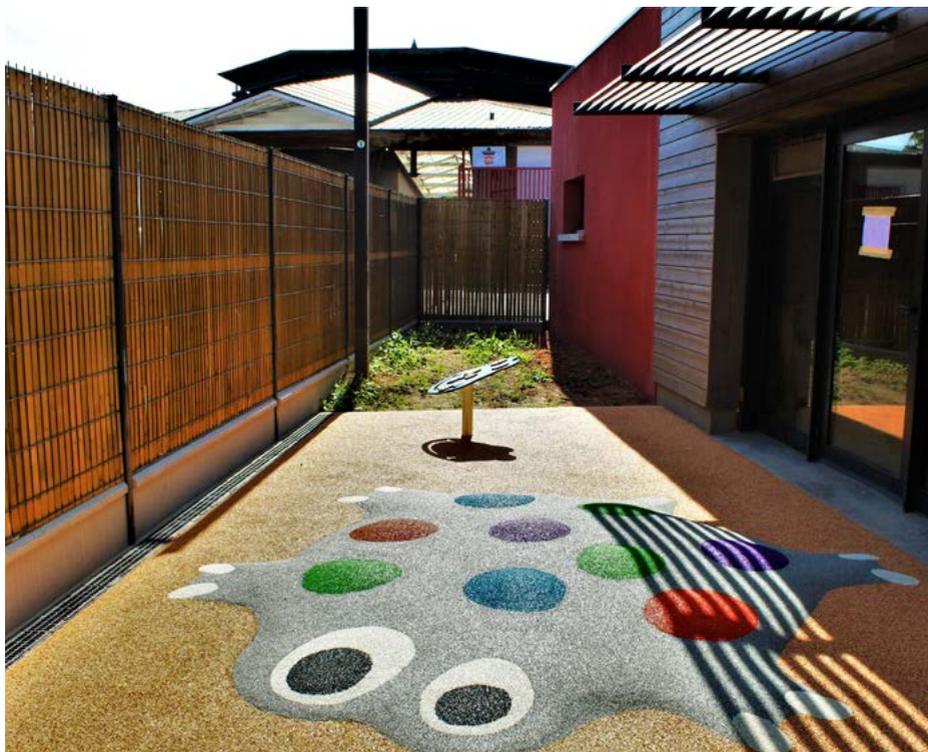


La création de la Maison de la Petite Enfance répond à la volonté de la municipalité d'offrir des accueils adaptés à tous en respectant les projets parentaux. Elle réunit la crèche collective, le Relais d'Assistance Maternelle (RAM) ainsi que le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP). La présence de toutes ces structures dans un même lieu favorise les collaborations entre l'ensemble des professionnels de la petite enfance du territoire.

Imaginée et pensée pour faciliter le quotidien des familles, elle se compose d'équipements adaptés aux besoins des tout-petits et conformes aux dernières normes environnementales. Les enfants peuvent évoluer dans un cadre de vie lumineux et chaleureux.

★ LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DISPOSE DE :

- trois unités de vie pour les enfants accueillis en crèche collective
- une cuisine permettant de préparer les repas des enfants de la crèche collective sur place en respectant la réglementation de la restauration collective
- un jardin avec des jeux d'extérieurs, un préau et un sol sensoriel
- un mur et un toit végétal arrosés grâce aux eaux de pluies du récupérateur d'eau
- des panneaux photovoltaïques
- un espace de 60m² pour le RAM et le LAEP permettant d'offrir des temps de regroupement collectif
- une salle d'éveil inspirée de l'approche Snoezelen
- un accueil jeux Montessori pour les 0-6 ans
(transfert de la Ludothèque de la Ferme Cavan)



QUEL MODE DE GARDE POUR VOTRE ENFANT ?

Vous recherchez un lieu d'accueil pour votre enfant : découvrez la crèche collective et les assistants(es) maternels(lles).

CRÈCHE COLLECTIVE



Les enfants de 4 mois à 4 ans sont accueillis de manière régulière ou occasionnelle au sein de la crèche collective. La structure dispose d'une capacité d'accueil de 50 berceaux répartis en 3 ambiances. La pédagogie Montessori étant au centre du projet, les bébés de 4 à 15 mois sont accueillis au sein du nido*. Quant aux plus grands, qui ont entre 15 mois et 4 ans, ils sont accueillis au sein de deux communautés enfantines.

L'équipe encadrante est pluridisciplinaire : une directrice, une directrice adjointe en charge de la pédagogie, une directrice adjointe infirmière, des auxiliaires de puériculture, des éducateurs de jeunes enfants et des accompagnants petite enfance qualifiés, un cuisinier, une lingère et un agent d'entretien.

*Nido : Espace pour les bébés.

Horaires d'ouverture

**Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h45**

**Maison de la petite enfance
crèche collective : 01.34.41.93.98**



Lieu de vie des enfants accueillis à la Maison de la Petite Enfance



Matériel utilisé dans le cadre des activités intégrant la pédagogie Montessori



Lieu de vie des enfants accueillis à la Maison de la Petite Enfance

RELAIS D'ASSISTANCE MATERNELLE



Le Relais d'Assistance Maternelle (RAM) est un lieu d'information, d'animation, de rencontres, d'échanges et de soutien pour les professionnels de l'accueil à domicile, pour les parents employeurs et les enfants. Il propose un accompagnement individualisé pour toutes questions relatives aux démarches administratives entre parents et assistantes maternelles indépendantes.

Une assistante maternelle ne peut exercer qu'après avoir obtenu un agrément délivré par le Conseil départemental du Val d'Oise et après avoir

suivi une formation de 120 heures. Vous pouvez vous procurer la liste des assistantes maternelles exerçant sur la ville auprès du RAM ou de la PMI.

Des accueils jeux sont proposés trois fois par semaine aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles.

Horaires d'ouverture :
Accueil des familles et des assistantes maternelles pour les questions administratives :
le lundi de 14h à 19h et le jeudi de 14h à 18h

RAM : 01.34.42.93.99



Espace mutualisé pour le RAM, le LAEP et les jeux Montessori

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ✨ ✨ ✨

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) propose des temps d'accueil adaptés aux tout-petits accompagnés de leur(s) parent(s).

L'équipe, par son écoute et par l'aménagement d'un espace convivial, propose des découvertes, de la détente, du partage, de la socialisation, où chacun peut évoquer ses préoccupations, poser des questions et chercher des

réponses, et où les enfants peuvent s'ouvrir à d'autres relations et s'affirmer en tant qu'individu.

Les parents et enfants âgés de 0 à 4 ans, mais aussi les futurs parents s'ils le souhaitent, sont accueillis sans inscription préalable par deux professionnels.

Horaires d'ouverture
Tous les vendredis de 9h15
à 11h45, hors période de
vacances scolaires



UN PROJET INNOVANT: LA PÉDAGOGIE MONTESSORI

La pédagogie Montessori est née des recherches et observations faites par Marie Montessori, première femme médecin italienne.

De ses observations au quotidien, elle crée du matériel pour mettre en œuvre sa pédagogie basée sur les valeurs suivantes :

- faire confiance à l'enfant et respecter ses capacités à se développer par lui-même,
- considérer l'être dans sa globalité en respectant son rythme de développement,
- développer ses compétences dans le plaisir,
- aider l'enfant à avoir confiance en lui : « aide-moi à faire seul » est la phrase qui illustre le mieux sa vision.



 **L'aménagement** de la Maison de la Petite Enfance a été pensé en respectant les principes énoncés. Par exemple, les lits sont tous au sol, accessibles aux enfants afin qu'ils puissent s'y rendre quand ils en ressentent le besoin et se lever dès leur réveil. Deux tailles de chaises ont été choisies afin de permettre à chaque enfant de s'asseoir en toute autonomie. L'entrée des sanitaires s'effectue par des portes à leur hauteur pour qu'ils y accèdent seuls. De manière générale, l'ensemble du mobilier est conçu pour favoriser l'autonomie de l'enfant et lui permettre d'accéder librement aux jeux et activités mis à sa disposition.

Les enfants bénéficient de matériels spécifiques Montessori comme des cadres de manipulation, des plateaux de transvasement, des boîtes à formes, des petits balais, des râteliers de jardinage... autant d'outils inspirés de la vie quotidienne. Ils pourront ainsi faire seuls, gagner en autonomie, à leur rythme, sans les pousser ni les freiner, mais en les encourageant toujours avec bienveillance.

 **L'équipe** de la crèche collective est sensibilisée et accompagnée par une éducatrice Montessori tout au long de l'année.

 **Le matériel** spécifique Montessori est également disponible au sein des espaces du RAM, offrant la possibilité aux assistantes maternelles de se familiariser progressivement à son utilisation.

 **L'accueil jeux Montessori** est ouvert tous les mardis de 15h30 à 18h30 à la Maison de la Petite Enfance (MPE). C'est un lieu de rencontre où l'enfant peut s'épanouir dans un environnement précisément pensé pour l'accompagner dans ses apprentissages.

UN ESPACE DE DÉCOUVERTE SENSORIELLE



L'espace de découverte sensorielle est inspiré de l'approche Snozelen, proposée depuis de nombreuses années dans le cadre du handicap, dans les secteurs gériatologiques, et de plus en plus dans le secteur de la petite enfance. Aménagé dans une salle dédiée de la Maison de la Petite Enfance, ce cocon sécurisant permet aux enfants d'éveiller l'ensemble de leurs sens. Une colonne à bulles de près d'un mètre vingt de haut, une cabane avec un rideau de fibres optiques pouvant changer de couleurs, des dalles tactiles lumineuses, des tissus aux textures nombreuses, des galets lumineux, des assises pour s'y nicher comme des hamacs, des fauteuils à bascule, de la musique douce... sont autant d'éléments permettant l'évasion, la détente, la relaxation et la stimulation. Chaque enfant peut s'approprier le matériel et laisser libre cours à son imagination, au rythme de ses envies.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Pour mieux appréhender les différents modes de garde publics ou privés du territoire, des Points Conseil Petite Enfance sont proposés un jeudi par mois avec la CAF et/ou la PMI ainsi qu'un agent de la Ville.

 Ces permanences permettent de présenter les structures de la Ville et toutes les informations utiles concernant le jeune enfant (LAEP, PMI, animations familles de la MELC, groupements de commandes, prestations CAF...).

Des rendez-vous individuels sont également possibles.

 À l'issu du rendez-vous, un dossier d'inscription sera remis si une place en crèche est souhaitée. Il devra être complété et retourné à la MELC sous un mois. Le dossier sera étudié lors la commission Petite Enfance.

 Une fois le dossier retourné, il est important de confirmer le maintien de la demande tous les 2 mois à l'adresse mail : **petiteenfance@ville-courdimanche.fr**

ADAPTATION DE L'ENFANT



C'est un moment privilégié pour l'enfant mais également pour les parents, puisque c'est celui de la séparation. Selon les besoins de l'enfant et la disponibilité des parents, cette période s'étale sur quelques jours à une ou deux semaine(s). Il va ainsi progressivement se familiariser avec son nouvel environnement et intégrer de nouveaux repères, lieux, bruits, d'autres enfants, un autre rythme de vie.

Jour après jour, les périodes de séparation vont s'accroître. Les parents décident avec l'équipe encadrante, du temps de présence et du moment où ils se sentent en confiance pour laisser son enfant..

L'ALIMENTATION

DES MENUS BIO ET ÉQUILIBRÉS ✨ ✨ ✨

L'éducation au goût et l'apprentissage de l'équilibre alimentaire sont des préoccupations constantes de la Ville. Au sein de la crèche collective, les repas et les goûters sont préparés chaque jour en interne, par un cuisinier, avec des aliments d'origine biologique.

Chaque menu est élaboré en coordination avec l'infirmière référente santé du service, respectant ainsi la saisonnalité des produits et les recommandations diététiques du jeune enfant.

Au sein de la Maison de la Petite Enfance, le lait donné aux jeunes enfants est, lui aussi, d'origine biologique (sauf lorsque l'enfant a un lait spécifique : dans ce cas, c'est aux parents de le fournir).



DES COUCHES BIO

La Ville porte une attention particulière à l'environnement et au bien-être des tout-petits.

C'est pourquoi, depuis 2013, les enfants accueillis en crèche bénéficient de couches biologiques, des produits d'hygiène de haute qualité. Les bébés risquent moins d'allergies, d'irritations et d'érythèmes fessier tout en étant très absorbante.

Permettre d'accéder à des produits de qualité en œuvrant pour le pouvoir d'achat des habitants est l'un des engagements pris par la municipalité. C'est pourquoi la Ville propose à tous les parents de bénéficier de couches écologiques à petit prix via un groupement de commandes.

La municipalité a une fois de plus décidé de se mobiliser et a ainsi négocié des tarifs attractifs avec un prestataire local de couches écologiques.

Comment se procurer les couches écologiques ?

1- Les commandes se font uniquement par mail à l'adresse suivante : t.fournier@taffy-ecologiques.com

2- Livraison à domicile sur rendez-vous



LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS



POUR LES CRÈCHES

Le montant de la participation familiale est calculé selon le nombre d'heures fixées au contrat. La tarification horaire s'appuie sur un taux d'effort défini par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) et est basée sur les ressources et la composition familiale. La facturation mensuelle est basée sur les horaires définis sur le contrat en début d'accueil de l'enfant. Le paiement s'effectue en ligne via le portail Famille (www.famille.ville-courdimanche.fr), par prélèvement automatique ou au service des régies par chèque, espèces ou carte bancaire.

Les couches, les repas et les goûters sont fournis et compris dans le prix.



POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES

Le montant de la participation familiale est calculé selon le nombre d'heures fixées au contrat. Le taux horaire et les indemnités journalières sont fixés par chacune des parties. Les charges patronales ne sont pas supportées par les familles et une aide financière (le Complément Libre Choix du Mode de Garde – CMG) est versée aux parents par la CAF. Le montant varie en fonction des ressources familiales.

Les professionnels du secteur Petite Enfance se tiennent à la disposition des familles pour évaluer le coût des différents modes de garde.

À noter : Les frais de garde des enfants entre 0 et 6 ans sont déductibles des impôts

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES VIA LE PORTAIL FAMILLE

Afin de simplifier vos démarches, la Ville a mis en place un service sécurisé dédié aux usagers des services municipaux : le Portail famille.

Pensé pour s'adapter aux différents modes de vie, il permet de suivre la totalité des consommations et du solde de compte, et d'avoir une vue d'ensemble du dossier familial avec la possibilité de le modifier. Il permet de régler à tout moment les factures via le paiement en ligne sécurisé.

www.famille.ville-courdimanche.fr



LES PREMIERS PAS À L'ÉCOLE

POUR UNE SCOLARISATION RÉUSSIE

Le moment d'entrer à l'école est arrivé... Dans ce grand pas en avant vers la socialisation, les parents sont accompagnés par la Ville, qui a mis en place divers dispositifs destinés à faciliter cette transition.

Plus que jamais engagée dans un projet social et éducatif structurant, garant d'une action globale centrée sur le bien-être et le développement de l'enfant, la Ville a travaillé à la mise en place d'actions dites « passerelles » entre les domaines de la Petite Enfance et de l'Enfance. Des rencontres sont organisées pendant les vacances au sein des centres de loisirs, permettant aux plus petits de découvrir l'univers scolaire et périscolaire. Les enfants se familiarisent ainsi avec ce que sera leur nouveau rythme à la rentrée scolaire prochaine.

PRÉPARER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Votre enfant a 3 ans (ou les aura d'ici le 31 décembre) : il va donc bientôt quitter son lieu d'accueil pour entrer à l'école maternelle. Quelles sont les démarches à effectuer ?

Les inscriptions ont lieu entre les mois de mars et avril précédant la rentrée, sur rendez-vous avec le service scolaire, en appelant directement le service ou en contactant la MELC (01 30 27 30 90).

À l'issue de ce rendez-vous, le service éducation délivrera un certificat d'inscription indiquant l'école où sera affecté l'enfant.

Il faudra ensuite prendre rendez-vous auprès de l'école avec le document pour confirmer l'inscription.

La répartition des enfants se fait par secteur géographique défini par arrêté municipal.

★ PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR :

- Livret de famille – parents et enfant(s)
- Vaccinations de l'enfant
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Et pour les enfants venant d'une autre école : le certificat de radiation (il est fourni par le directeur de l'école quittée)

★ HORAIRE D'OUVERTURE

Les établissements scolaires du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) sont ouverts les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.



LES CENTRES DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE (CLAE) ✨ ✨ ✨

À Courdimanche, trois CLAE accueillent les enfants :
les Croizettes, la Louvière et André Parrain.

Lieux de socialisation encadrés par des animateurs diplômés, les CLAE donnent aux enfants de 3 à 12 ans l'occasion de se retrouver autour d'activités ludiques et éducatives, favorisant l'expérimentation et la créativité. Les ateliers proposés et l'organisation de la vie quotidienne sont pensés pour contribuer à l'éveil culturel et sportif ainsi qu'à l'apprentissage de la vie en collectivité.

En plus des nombreuses activités et des sorties adaptées à leur tranche d'âge, des manifestations destinées aux familles sont mises en place tout au long de l'année. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit ainsi dans la cohérence du projet éducatif de la Ville.

INFOS+

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, tous les écoliers Courdimanchois sont accueillis aux CLAE des Croizettes.



HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil tous les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 7h00 à 19h00 ou en demi-journée.

Dans le cadre des accueils périscolaires, les enfants sont accueillis dans chaque groupe scolaire de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.

LES ACTIVITÉS EN FAMILLE

Sorties, activités ludiques et sportives sont essentielles pour votre enfant, c'est pourquoi Courdimanche offre divers lieux d'activités : MELC, aires de jeux, projet d'animation de la vie sociale... Répartis à travers la Ville, les enfants trouveront leur bonheur parmi un large choix accessible à tous.

LA MAISON DE L'ÉDUCATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (MELC)



La MELC réunit tous les services à la population en un seul et même lieu, tels que le service des Régies, le service scolaire et vie associatif, le PCPE et le Centre communal d'action sociale (CCAS).

À cela s'ajoute un pôle associatif et un pôle Arts et Musiques.

Une offre d'activités variées autour de la parentalité est proposée par la municipalité

se déclinant autour de trois axes : la parentalité, la famille, la citoyenneté. Ces actions sont pilotées par la direction des solidarités et de la vie citoyenne. Elles sont elles aussi, pour partie financées par la CAF et son réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

Permanences psychologiques :

Une psychologue tient une permanence ouverte à toutes les familles Courdimanchoises, à la MELC, deux fois par mois le vendredi après-midi, sur rendez-vous.

LES AIRES DE JEUX DE LA VILLE ✨ ✨ ✨



Terrain sportif du Village



Aire de jeux du Champs Arthur



Parcours santé du château d'eau

On en retrouve trois à Courdimanche : l'aire de jeux du Village, l'aire de jeux du champ Arthur et l'aire de jeux à proximité de l'école Saint-Louis. Ces aires de jeux offrent aux enfants des lieux de jeux sécurisés où ils peuvent se dépenser et s'amuser librement. D'autres espaces, adaptés à la pratique sportive ont été mis en place tels que des terrains de street workout, situés près du gymnase Sainte-Apolline et de l'école André Parrain, ainsi qu'un parcours santé situé près du château d'eau.



Aire de jeux du Bois d'Aton

LES AUTRES STRUCTURES

LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

La CAF du Val d'Oise est l'un des partenaires majeurs de la Ville de Courdimanche en matière de financement, d'appui et de soutien technique de la politique enfance et famille.

Le portail « monenfant.fr », conçu par la CNAF, propose un accompagnement de qualité via un accès gratuit. Dans ce portail national est référencée la quasi-totalité

des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (crèche, accueil de loisir, etc.), des services existants pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants (lieu d'accueil parents-enfants, relais d'assistants maternels, service de médiation familiale...) mais également près des 75% des assistant(e)s maternel(le)s actuellement en activité.

www.mon-enfant.fr

 mon-enfant.fr

et faire garder mon enfant
devient plus simple !



LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)



De la consultation des futures mamans au choix d'une assistante maternelle agréée, une équipe pluridisciplinaire accompagne les familles pour tout ce qui touche à la santé de l'enfant.

Des équipes de professionnels pluridisciplinaires (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, auxiliaire de puériculture, conseillère en lactation) sont présentes pour :

- informer et conseiller dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance,
- préparer et aider à la naissance dans les conditions les plus favorables à la santé de la mère et de l'enfant,
- promouvoir le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans,
- s'assurer des conditions d'accueil des jeunes enfants dans les établissements, dans les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ou chez les assistantes maternelles agréées.

ADRESSES UTILES



Point Conseil Petite Enfance
Maison de la Petite Enfance
22, Chemin des cygnes
0.34.42.93.99



Crèche collective
Maison de la Petite Enfance
22, Chemin des cygnes
01.34.41.93.98



RAM
Maison de la Petite Enfance
22, Chemin des cygnes
01.34.42.93.99



LAEP
Maison de la Petite Enfance
22, Chemin des cygnes
01.34.42.93.99



Direction des solidarités et de la vie citoyenne
Direction de l'éducation
MELC
64 boulevard des chasseurs
01.30.27.30.90



Protection Maternelle et Infantile les plus proches

7, rue Georges-Brassens

95180 Menucourt

01.34.42.00.60

ou

40 avenue Gavroche

95490 Vauréal

01.34.33.50.03



Hôpital René Dubois

6 avenue de l'Île-de-France

CS 90 079 Pontoise

95 303 Cergy-Pontoise

01.30.75.40.40



Conseil départemental du Val d'Oise

2 avenue du Parc

CS 20201 Cergy

95032 Cergy Pontoise Cedex



CAF

2 Place de la Pergola

95000 Cergy



N° utiles

Enfance maltraitée : 119

SOS médecins 95 : 01.30.40.12.12

Allô Allaitement Val-d'Oise : 0.800.800.315

NOUS JOINDRE

Hôtel de Ville
Rue Vieille-Saint-Martin
95800 COURDIMANCHE
Tél. 01 34 46 72 00

www.ville-courdimanche.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

